

DATE DE PUBLICATION : 14 FEVRIER 2025

LA RESPONSABLE DU SERVICE DES ACHATS

Délégation de signature

Vu l'article R 142-20 du code monétaire et financier,

Vu la délégation de pouvoirs donnée par le gouverneur au directeur général des moyens de paiement, le 26 septembre 2023,

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur à M. Erick LACOURRÈGE, directeur général des moyens de paiement, le 3 avril 2023,

Vu la délégation de signature donnée par M. Erick LACOURRÈGE, directeur général des moyens de paiement, à Mme Hélène PROIX, responsable du service des achats, le 26 septembre 2023,

Délégation permanente est donnée à M. Kévin POINSON, acheteur industriel, cadre du service achats de la Direction Générale des Moyens de Paiement à l'effet de signer :

- toute commande et contrat, de nature à engager la Banque et EuropaFi , dans les conditions prévues par la convention de service signée entre la Banque de France et sa filiale le 19 novembre 2021, relatifs à l'exercice des activités de la Direction Générale des Moyens de Paiement et d'EuropaFi, liés :
 - ✓ aux achats « MATIERES PREMIERES » pour un montant inférieur à 25 000 euros HT ;
 - ✓ aux achats de matériels pour un montant inférieur à 25 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Kévin POINSON, délégation est donnée à Mme Alexandra CARNEAU-PERROTE et à MM. Yannick DURANTIN et Joeffrey FONTANIER, acheteurs industriels, cadres du service achats de la Direction Générale des Moyens de Paiement à l'effet de signer toute commande et contrat, de nature à engager la Banque et EuropaFi , dans les conditions prévues par la convention de service signée entre la Banque de France et sa filiale le 19 novembre 2021, relatifs à l'exercice des activités de la Direction Générale des Moyens de Paiement et d'EuropaFi, liés :

- ✓ aux achats « MATIERES PREMIERES » pour un montant inférieur à 25 000 euros HT ;
- ✓ aux achats de matériels pour un montant inférieur à 25 000 euros HT.

Délégation permanente est donnée à M. Joeffrey FONTANIER, acheteur industriel, cadre du service achats de la Direction Générale des Moyens de Paiement à l'effet de signer :

- toute commande et contrat, de nature à engager la Banque et EuropaFi , dans les conditions prévues par la convention de service signée entre la Banque de France et sa filiale le 19 novembre 2021, relatifs à l'exercice des activités de la Direction Générale des Moyens de Paiement et d'EuropaFi, liés :

- ✓ aux achats « PROCESS ET SÛRETÉ » pour un montant inférieur à 25 000 euros HT ;
- ✓ aux achats pour le réapprovisionnement des magasins techniques pour un montant inférieur à 25 000 euros HT ;
- ✓ aux achats de matériels pour un montant inférieur à 25 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joeffrey FONTANIER, délégation est donnée à Mme Alexandra CARNEAU-PERROTE et à MM. Yannick DURANTIN et Kévin POINSON, acheteurs industriels, cadres du service achats de la Direction Générale des Moyens de Paiement à l'effet de signer toute commande et contrat, de nature à engager la Banque et EuropaFi, dans les conditions prévues par la convention de service signée entre la Banque de France et sa filiale le 19 novembre 2021, relatifs à l'exercice des activités de la Direction Générale des Moyens de Paiement et d'EuropaFi, liés :

- ✓ aux achats « PROCESS ET SÛRETÉ » pour un montant inférieur à 25 000 euros HT ;
- ✓ aux achats pour le réapprovisionnement des magasins techniques pour un montant inférieur à 25 000 euros HT ;
- ✓ aux achats de matériels pour un montant inférieur à 25 000 euros HT.

Délégation permanente est donnée à M. Yannick DURANTIN, acheteur industriel, cadre du service achats de la Direction Générale des Moyens de Paiement à l'effet de signer :

- toute commande et contrat, de nature à engager la Banque et EuropaFi, dans les conditions prévues par la convention de service signée entre la Banque de France et sa filiale le 19 novembre 2021, relatifs à l'exercice des activités de la Direction Générale des Moyens de Paiement et d'EuropaFi, liés :
 - ✓ aux achats « HORS PROCESS » (hors sûreté, travaux, transports et systèmes d'information) pour un montant inférieur à 25 000 euros HT ;
 - ✓ aux achats pour le réapprovisionnement des magasins techniques liés aux fournitures industrielles (hors PDR machines), EPI, vêtements de travail, espaces verts, gestion des déchets, contrat/intérim/recrutement, assurances, maintenance engins manutention, contrats de nettoyage industriel, restauration collective, pour un montant inférieur à 25 000 euros HT ;
 - ✓ aux achats de matériels pour un montant inférieur à 25 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick DURANTIN, délégation est donnée à Mme Alexandra CARNEAU-PERROTE et à MM. Kévin POINSON et Joeffrey FONTANIER, acheteurs industriels, cadres du service achats de la Direction Générale des Moyens de Paiement à l'effet de signer toute commande et contrat, de nature à engager la Banque et EuropaFi, dans les conditions prévues par la convention de service signée entre la Banque de France et sa filiale le 19 novembre 2021, relatifs à l'exercice des activités de la Direction Générale des Moyens de Paiement et d'EuropaFi, liés :

- ✓ aux achats « HORS PROCESS » (hors sûreté, travaux, transports et systèmes d'information) pour un montant inférieur à 25 000 euros HT ;

- ✓ aux achats pour le réapprovisionnement des magasins techniques liés aux fournitures industrielles (hors PDR machines), EPI, vêtements de travail, espaces verts, gestion des déchets, contrat/intérim/recrutement, assurances, maintenance engins manutention, contrats de nettoyage industriel, restauration collective, pour un montant inférieur à 25 000 euros HT ;
- ✓ aux achats de matériels pour un montant inférieur à 25 000 euros HT.

Délégation permanente est donnée à Mme Alexandra CARNEAU-PERROTE, acheteuse industrielle, cadre du service achats de la Direction Générale des Moyens de Paiement à l'effet de signer :

- toute commande et contrat, de nature à engager la Banque et EuropaFi, dans les conditions prévues par la convention de service signée entre la Banque de France et sa filiale le 19 novembre 2021, relatifs à l'exercice des activités de la Direction Générale des Moyens de Paiement et d'EuropaFi, liés :
 - ✓ aux achats « TRAVAUX, TRANSPORTS ET SYSTEMES D'INFORMATION » pour un montant inférieur à 25 000 euros HT,
 - ✓ aux achats de matériels pour un montant inférieur à 25 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alexandra CARNEAU-PERROTE, délégation est donnée à MM. Kévin POINSON, Joeffrey FONTANIER et Yannick DURANTIN, acheteurs industriels, cadres du service achats de la Direction Générale des Moyens de Paiement à l'effet de signer toute commande et contrat, de nature à engager la Banque et EuropaFi, dans les conditions prévues par la convention de service signée entre la Banque de France et sa filiale le 19 novembre 2021, relatifs à l'exercice des activités de la Direction Générale des Moyens de Paiement et d'EuropaFi, liés :

- ✓ aux achats « TRAVAUX, TRANSPORTS ET SYSTEMES D'INFORMATION » pour un montant inférieur à 25 000 euros HT,
- ✓ aux achats de matériels pour un montant inférieur à 25 000 euros HT.

Fait à Chamalières, le 11 février 2025



Hélène PROIX